

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22
N° 08

DATE DE CONVOCATION :

16 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

DATE D’AFFICHAGE :

16 SEPTEMBRE 2022

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Contrat de mise à disposition et de maintenance des copieurs de la Mairie et de l’École Maternelle

La Commune avait signé un contrat de 5 ans avec la société FACTORIA V2L pour la mise à disposition et la maintenance de deux copieurs à la Mairie et à l’École Maternelle.

Ce contrat arrive à échéance en fin d’année 2022. Il a donc été procédé à une mise en concurrence afin de sélectionner une entreprise pour la poursuite de cette prestation de service.

Deux entreprises ont proposé une offre :

- FACTORIA V2L pour un montant de 3 755,28 € TTC/an
- DACTYL BUREAU pour un montant de 3 673,68 € TTC/an

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société FACTORIA V2L pour un montant de 3 755,28 € TTC/an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents et représentés la Société FACTORIA V2L pour assurer la mise à disposition et la maintenance du copieur de la Mairie et de l'École Maternelle.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

**Francis
BELLUAU**

Signature numérique
de Francis BELLUAU
Date : 2022.09.29
09:22:09 +02'00'



Publiée par voie électronique,
Le 29 septembre 2022